



BULLETIN D'INFORMATION

DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 12 novembre 2013

SALAIRE, EMPLOI, LE COMBAT DOIT CONTINUER !

À l'heure où de plus en plus de travailleurs n'arrivent pas à joindre les deux bouts, où le chômage ne cesse d'augmenter, le gouvernement et le patronat ne trouvent rien de mieux à faire que de supprimer les quelques suppléments de salaire que les travailleurs avaient arrachés par la grève en 2009.

Après la suppression du RSTA en mai dernier, c'est la prime Cospar qui va cesser d'être versée en janvier prochain. Un manque à gagner de 1800 € annuel pour les bas salaires.

Avec l'augmentation constante du coût de la vie et ces coups de butoir contre le pouvoir d'achat des travailleurs, de plus en plus de salariés deviennent pauvres.

Ce que patrons et gouvernement se refusent à lâcher, les travailleurs peuvent l'arracher par la lutte.

Le 29 novembre prochain, l'Intersyndicale appelle à une nouvelle journée de grève et de manifestation pour l'intégration de la prime Cospar dans les salaires. La CGTR exige de son côté aussi que le SMIC soit porté à 1700 € mensuels, que les CDD soient transformés en CDI, les temps partiels non choisis en temps complets.

Faisons en sorte que cette journée soit un succès et en appelle d'autres jusqu'à ce qu'on obtienne satisfaction !

RÉSULTATS ÉLECTIONS DUP À eRcane

Les élections pour le renouvellement de la Délégation Unique du Personnel ont eu lieu le 6 novembre dernier à eRcane, entreprise qui effectue des recherches et des sélections des cannes pour le compte du groupe Tereos.

Notre syndicat ne présentait qu'une seule liste, dans le collège employés/ouvriers, ainsi que la CFDT.

Sur 57 inscrits et 52 suffrages valablement exprimés, nous avons obtenu 24 voix et un élu, la CFDT 28 voix et deux élus.

Dans le collège TAM/cadres, seule la CGC était présente. Sur 30 inscrits et 22 suffrages valablement exprimés, elle a recueilli 22 voix et un élu.

C'était la première fois que la CGTR présentait une liste dans cette entreprise et cela a été rendu possible grâce au travail militant de nos camarades qui ont su résister aux pressions de la direction et qui pourront en réunion de CE et de DP se faire les porte-parole des salariés et leur transmettre toutes les informations utiles pour mener leurs luttes.

SOLIDARITÉ AVEC LES GRÉVISTES DE BIO RÉUNION

La grève à Bio Réunion au Port et à Saint Pierre, commencée le lundi 3 novembre, continue pour l'augmentation des salaires. Les grévistes réclament 5 % d'augmentation pour les bas salaires, 3% pour les salaires moyens et 2 % pour les cadres. La direction jusqu'à ce jour se refuse à toute augmentation des salaires.

Face à ce blocage, notre confédération a décidé d'appeler à un rassemblement de soutien aux grévistes le mardi 12 novembre à 10 heures devant les portes de l'entreprise.

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

ÇA ROULE POUR LES PATRONS !

En 2012, la Région avait provisionné 2,5 millions d'euros pour permettre aux patrons du transport routier de bénéficier d'un gazole à prix réduit. Problème : seuls pouvaient y prétendre les patrons étant à jour de leurs cotisations fiscales et sociales. Nombre de patrons de cette branche n'ont donc pu bénéficier de la ristourne et seuls 456 000 euros ont été consommés sur le budget initial.

Ni une, ni deux, pour 2014, la Région a décidé de lever cette contrainte. Tous les patrons transporteurs, les auto-écoles et autres ambulanciers pourront donc profiter du gazole même s'ils ne sont pas en règle avec la Sécurité sociale et le fisc.

À cette annonce, le représentant des ambulanciers (CSAAR), Georges Séry a déclaré. : "C'est énorme ! C'est une manne qui vient du ciel ». Il s'attend à pouvoir faire environ 6 000 euros d'économies qui, ajoute-t-il, « permettront d'offrir une prime aux salariés en fin d'année ». Chiche !

Combien d'argent cette mesure représente-t-elle alors pour les compagnies de transport de personnes qui emploient des centaines de travailleurs et qui s'ajoute à leurs profits habituels ? En tout cas, largement de quoi augmenter tous les salaires des travailleurs de ces entreprises où le SMIC est la règle générale !

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : UNE NOUVELLE MOUTURE QUI NE CHANGERA PAS LA DONNE

La nouvelle mouture de la Politique agricole commune (PAC, qui couvrira la période 2014-2020, distribuera au total 373 milliards d'euros, environ 9 milliards par an pour ce qui concerne la France. Ces subventions destinées, soi-disant à « assurer un niveau de vie équitable à la population agricole et des prix raisonnables aux consommateurs » ont surtout servi à remplir les poches des actionnaires des grands groupes de l'agroalimentaire.

Pour la période 2011-2012, les industriels de la volaille Doux et Tilly-Sabco (qui licencient des centaines de travailleurs en Bretagne) comptaient parmi les principaux bénéficiaires. Ils ont touché à eux deux 75 millions d'euros. La Sucrière de la Réunion (racheté par Téréos) a touché 31 millions. Plus généralement, les aides ont été très inégalement réparties, 60 % des agriculteurs ne touchant que 20 % des subventions.

Les subventions européennes peuvent constituer une partie importante des revenus des petits agriculteurs. Mais en fait, même les aides versées aux plus petits du secteur reviennent finalement aux plus gros, en particulier aux industriels et aux grands distributeurs. Ce sont elles qui permettent à ces derniers de vendre plus cher les fournitures et de payer moins cher les productions des agriculteurs.

Cette nouvelle mouture de la PAC est à l'image des précédentes. Elle ne remettra pas en question le fonctionnement capitaliste de l'agriculture, où ceux qui tirent les marrons du feu sont les industriels, les gros producteurs et les gros distributeurs.

LE CHÔMAGE À LA SOURCE DU SURENDETTEMENT

Une étude récente de l'IEDOM (Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer – antenne de la Banque de France dans les DOM) fait ressortir qu'« à la Réunion, le nombre des ménages surendettés a augmenté de 25 % en un an et qu'ils sont souvent au chômage. »

« Seuls 20 % des cas relèvent du surendettement dit actif », souligne-t-elle. « Ça peut être une mauvaise gestion ou un excès de crédits à la consommation, mais il faut comprendre que c'est relativement anecdotique. »

Pour les 80 % restants, il s'agit donc de surendettement dit « passif », causé par un accident de la vie qui a mis le débiteur en situation difficile : perte d'emploi, maladie, décès du conjoint... cette remarque contredit tous les ladi lafé sur la tendance à la « surconsommation des ménages » qui serait responsables de leurs

difficultés financières. C'est bien plutôt les licenciements et la perte de revenu consécutive qui sont à l'origine de leurs malheurs.

La perte de leur seule source de revenu est une catastrophe pour les travailleurs. C'est pourquoi il est vital pour la classe ouvrière d'imposer au patronat l'interdiction des licenciements afin d'éviter qu'une grande partie des siens ne tombent dans la misère !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.
Venez nombreux !